

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 08/10/2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali - M. AKA Alain - GROS André - CALIZ Serge – Mme LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle – JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel.

EXCUSES : Mme DURAND Emmanuelle - M. PARIS René - M. COMBES Laurent - LOUMAGNE Pierre-Albert - MARTINEZ Harold

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MERIC Muriel.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Juillet 2019 : unanimité

SDEHG – TRAVAUX URGENTS 2020 N° 2019 29

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle pour l'année 2020 de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR N° 2019 30

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 123.83 €. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de cette demande n° 3828780531.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

* Décide d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n° 3828780531 jointe en annexe, présentée par Madame GIRAUDO - pour un montant global de 123.83 € sur le Budget principal.

* précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

REFECTION DES TERRAINS DE TENNIS N° 2019 30

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs de réfection complète des terrains de tennis comprenant le démoissage, le ragréage avec pose de résine et coloration ainsi que le retraçage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

* retient la proposition de la SARL EUROQUICK pour un montant HT de 8 605.60 €.

* sollicite l'aide du Conseil Départemental pour cette réalisation.

* précise que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget 2019.

ACQUISITION D'UNE TYROLIENNE POUR L'EQUIPEMENT DU COIN JEUX N° 2019 32

Madame DOYEN-CHAPPE rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé de continuer à équiper l'espace jeux destiné aux enfants au Communal. Elle présente plusieurs devis d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

* retient la proposition de l'EURL Pyrénées Canyon pour une tyrolienne pour un montant HT de 2 626.00 €.

* sollicite l'aide du Conseil Départemental pour cette réalisation.

* précise que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget 2019.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire fait un compte-rendu de l'avancement des divers travaux en cours et à venir sur la commune (assainissement et eau potable Rue du Lavoir...)
- Lotissement Soulé : Harold Martinez sollicite, au nom de la copropriété, la rétrocession des espaces publics à la commune. Le Conseil Municipal est favorable au principe.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV de Cédric Jean (exploitant du Domaine) est en cours de vente dans le Tarn et Garonne (réception en mairie d'une demande d'avis du préfet du 82 : avis défavorable à cette vente car il s'agit de la dernière de la commune.
- Mme MERIC Muriel fait un compte-rendu de la réunion petite enfance à la 3CG.
- Mme LAVIGNE Sandrine fait un compte-rendu de la réunion de la commission communication de la 3CG qui concernait la présentation du nouveau site internet

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			